



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E173312

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2027

ÉDITÉ LE

09/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/08/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/09/2024
2 000

Raison sociale : VARIN VINCENT

7 RUE DES VAIES
70190 CROMARY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VESOUL

Siret : 831 653 654 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4001851

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 170000654B001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 170000654B-MCE-001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 75 93 40 68

Portable : 06 75 93 40 68

Fax :

Site Internet : www.facebook.com/sasvarin

E-mail : sas-varin@hotmail.com

Responsabilité légale :

VARIN VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/04/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	03/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.